

DEPARTEMENT de la SEINE MARITIME

COMMUNE de PETIT-COURONNE

ARRETE DE Numérotage

DISPOSITIONS PERMANENTES

Pôle Cadre de Vie Service Urbanisme Urba n° 2025-108 Du 15/09/2025 JB/OMZ/CCH

LE MAIRE DE PETIT-COURONNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment l'article L2213-28 ;

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

<u>ARRETE</u>

<u>Article 1^{er}</u> : Il est prescrit la numérotation suivante pour les parcelles cadastrées AI 0296 et AI 0297 : le numéro 68 sente Pommeret - 76650 Petit-Couronne.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché au panneau d'affichage de la Ville de Petit-Couronne.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- http://adresse.data.gouv.fr Base adresse nationale (BAN)
- Service des impôts (cadastre)
- La poste
- SDIS
- La Métropole Rouen Normandie
- Enedis, GRDF

Fait à PETIT COURONNE,

Le Maire

Le 18 SEP. 2025

Joël BIGOT



Mairie de Petit-Couronne

Place de la Libération

76650 Petit-Couronne

T:02 32 11 48 48

F:02 35 68 53 83

contact@ville-petit-couronne.fr

www.ville-petit-couronne.fr